

COVID-19 | RPCU : Les mesures d'assouplissement annoncées par la ministre Blais permettront-elles enfin aux résidents de CHSLD de retrouver un peu de dignité ?

Montréal, le 5 mai 2020 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) est rassuré par les deux annonces qui ont été faites aujourd'hui par madame Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, qui a assoupli deux directives qui portaient préjudice à la dignité des résidents et usagers des CHSLD, RI, RPA et autres ressources d'hébergement de longue durée.

Les usagers et les résidents ont des droits

Depuis le début de la crise de la COVID-19, le RPCU a travaillé en partenariat pour que tous les résidents et usagers en fin de vie puissent être accompagnés par un proche, quelle que soit l'installation où ils se trouvent. Le RPCU a également été très actif sur un autre dossier important, soit celui de l'accès aux CHSLD pour les proches aidants. Le Regroupement a d'ailleurs rencontré la ministre Blais pour lui faire part du décalage qui existait entre les directives ministérielles et leur application sur le terrain qui se faisait au détriment des droits des résidents et des usagers.

Le RPCU est soulagé de constater que le droit à la dignité, un droit spécifiquement nommé dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), est à nouveau au cœur des actions du MSSS.

Les comités des usagers et de résidents, des agents facilitateurs qui font le pont avec les usagers et leurs proches, rapportent de nombreux cas brise-cœur où des résidents sont morts seuls, sans être accompagnés par un proche lors de leurs derniers moments. Il ne faut donc pas s'étonner que les conséquences physiques, psychologiques et émotives qui découlent de ces interdictions de visite se fassent sentir tant chez les résidents que chez leurs proches.

Le rôle des comités des usagers et des comités de résidents

Présents et actifs dans l'ensemble du territoire québécois, les comités des usagers et de résidents demeurent des agents facilitateurs en plus d'être les gardiens des droits des usagers. Ils informent et accompagnent les usagers et leurs proches en leur offrant de l'information et en les guidant dans leurs démarches. Ils veillent à ce que les usagers soient traités dans le respect de leur dignité et en reconnaissance de leurs droits. Ils sont également les porte-paroles des usagers et des résidents auprès des instances des établissements de santé et de services sociaux et font, entre autres, la promotion de l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées et ce, peu importe leur âge et leurs conditions.

Condoléances

Le RPCU et les comités des usagers et de résidents qui en sont membres offrent leurs condoléances aux familles et aux proches des usagers, des résidents et des membres du personnel des établissements de santé décédés de complications reliées à la COVID-19. Nos pensées vous accompagnent dans ces moments douloureux.

Citations

« Le Regroupement provincial des comités des usagers est le gardien des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Il est donc de notre devoir d'aider les résidents et les usagers à faire reconnaître leurs droits et à militer pour la reconnaissance de ceux-ci auprès des décideurs du réseau de la santé. C'est ce que nous avons fait et nous sommes heureux de constater que la situation évolue. »

— Patricia M. Gagné, directrice générale du Regroupement provincial des comités des usagers

« Les comités des usagers et de résidents sont des agents facilitateurs. Par la mission et le champ d'action qui leur sont conférés par la loi, ces comités sont les mieux placés pour informer et appuyer les usagers qui sont touchés par les mesures visant à contrer la COVID-19. Nos membres contribuent à une meilleure communication avec les usagers, les résidents et leurs proches, et ce, dans le souci de leur bien-être et du respect de leurs droits. »

— Claude Ménard, président du Regroupement provincial des comités des usagers

À propos du Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU)

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la majorité des comités des usagers et de résidents du Québec. Le RPCU est le seul regroupement mandaté par le gouvernement du Québec pour veiller à l'application des droits des usagers dans l'ensemble des régions. Il offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi.

– 30 –

Intervenante pour les entrevues en français :

Patricia M. Gagné, directrice générale
Regroupement provincial des comités des usagers

Pour information ou entrevue, contacter :

Sylvie Cajelait, conseillère en communication
Cellulaire : 514 366-5617
sylvie@cajelait.net | www.rpcu.qc.ca

